Département de l'Isère
Arrondissement de la Tour du Pin

Délibération 2025-2403-2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 MARS 2025

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

L'an deux mil vingt-cinq,
le lundi 24 mars
le Conseil Municipal de la commune de FOUR
dûment convoqué le 19 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean PAPADOPULO, Maire. La séance est ouverte à 20h03.

Présents : Jean Papadopulo, Eric Doyen, Anh Brun, Matthieu Joly, Christelle Bernard, Cécile Gerey, Nicolas Jambot, Patrice Fournier, Marielle Berlioz, Jimmy Delroise, Véronique Luxos, Serge Comberousse.
Pouvoirs : Emilie Chariol à Christelle Bernard, Pascale Besch à Jean Papadopulo, Matthieu Querenet à Anh Brun.
Absent : /

Secrétaire de séance : Nicolas Jambot est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT.

Objet : Adoption du compte administratif 2024

Le Conseil,
Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le CGCT et notamment ses articles L2121-14, L2121-21 et L2121-29 relatif à la désignation d'un président autre que la maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour le vote des délibérations,

Vu le CGCT et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Monsieur Matthieu Joly a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Papadopulo, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Matthieu Joly pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellés	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat reporté 2024		165 455.20€	84 301.95€			387 752.53 €
Résultat de clôture 2023		595 398.87€	138 799.59€			456 599.08 €
Opération de l'exercice	1 187 784.61 €	1 353 239.81€	569 180.37€	484 878.42 €	1 756 964.98 €	1838 118.23 €
Affectation	150 000.00 €					
Résultat de clôture		**610 854.07€**	**223 101.54€**		**81 153.25€**	
	Besoin de financement		223 101.54€			
	Reste à réaliser (RAR)		102 834.07€	401 697 €		
	Besoin de financement des RAR					
	Besoin total de financement					
	Affectation du résultat (1068)		75 761.39€			
	Excédent de fonctionnement (002)		**610854.07€**			

Le conseil municipal :

Approuve le compte administratif 2024 lequel peut se résumer dans le tableau ci-dessus.

Constate que pour la comptabilité principale toutes les sommes inscrites, y compris les reports des résultats de fonctionnement et d'investissement, les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes sont sincères ainsi que les restes à réaliser,

Vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessous.

Pour : 12
Contre : 3 (S. Comberousse, J. Delroise, V. Luxos)
Abstention :

Acte rendu exécutoire par : - dépôt en Sous-Préfecture le 31 MAR. 2025
- publication et/ou notification le 31 MAR. 2025

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Matthieu Jolly
Adjoint délégué aux finances

MAIRIE DE FOURAS 38 (Isère)

Nicolas Jambot
Secrétaire de séance

MAIRIE DE FOURAS 38 (Isère)